



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Division des Personnels
d'Administration
et d'Encadrement**

Affaire suivie par

Frédéric KUNCZE
Chef de division

Téléphone :
03 22 82 38 70

Mél :
ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

1/2

Amiens, le 11 juin 2019

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

Chancelière des Universités

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale de la Somme

Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques
et Chargés de mission

Mesdames et Messieurs les Délégués académiques

Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Objet : mouvement interne 2019 des personnels administratifs du rectorat

Comme chaque année, une procédure de mobilité interne est organisée pour les personnels du Rectorat, en vue de pourvoir les postes vacants ou se libérant à la rentrée scolaire 2019.

Cette opération tend à encourager la mobilité des personnels, en favorisant l'adéquation entre leurs profils, compétences, souhaits d'évolution et les besoins des services et divisions.

I - LES POSTES PROPOSÉS AU MOUVEMENT

Vous trouverez en pièce jointe une liste des postes vacants. Cette dernière tient compte des résultats des mouvements intra-académiques des personnels administratifs et des mesures de réorganisation interne des services.

Cependant, les postes des participants au mouvement interne étant susceptibles de se libérer, il est recommandé aux candidats de **NE PAS LIMITER LEURS SOUHAITS AUX SEULS EMPLOIS FIGURANT SUR CETTE LISTE** et d'émettre tous types de vœux, précis ou élargis.

Exemple : tout poste dans une division, ou encore sur une fonction précise ou un secteur de gestion particulier, tel que le secrétariat, la gestion de personnels, de moyens, les examens et concours, la formation.

Les candidats au mouvement interne pourront prendre contact avec le chef de division ou de service concerné afin d'obtenir des précisions ou se procurer la fiche de poste correspondante.

II - LES CANDIDATS AU MOUVEMENT

Le mouvement interne est ouvert à l'ensemble des personnels **titulaires**.

Les demandes présentées par les agents justifiant d'une stabilité sur le poste supérieure ou égale à cinq ans feront l'objet d'une attention particulière.

L'affectation sera prononcée en fonction de l'intérêt du service, de l'adéquation postes/personnels, et dans la mesure du possible des vœux émis. À ce titre, les candidats pourront être reçus en entretien.

Enfin, les opérations de mobilité interne ne doivent pas aboutir à un renouvellement trop important des équipes au sein d'un même bureau, d'un service ou d'une division, qui compromettrait la continuité et la qualité du service public d'éducation.

III - CLASSEMENT DES POSTES

Pour chaque corps, les fonctions ont été classées dans des groupes de fonctions : 4 pour les AAE, 3 pour les SAENES et 2 pour les ADJAENES. Ils sont hiérarchisés, le « groupe 1 » étant réservé aux postes les plus lourds et les plus exigeants.

Pour chaque groupe de fonctions, des sous-groupes ont été définis afin de distinguer les différentes fonctions et d'y attribuer un montant correspondant à l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE).

En cas de mobilité, l'agent percevra l'IFSE correspondant à ses nouvelles fonctions.

Les agents qui, compte tenu de leur grade ou des fonctions occupées, avaient un régime indemnitaire plus favorable au moment de la mise en œuvre du RIFSEEP bénéficient d'une garantie individuelle, la conserve s'ils occupent un poste relevant du même groupe et du même sous-groupe de fonctions et n'en bénéficient plus dans le cas contraire.

Les groupes de fonctions sont notés à titre indicatif, les postes vacants n'étant pas identifiés spécifiquement au sein de chaque service, sauf indication contraire.

IV - LA PROCÉDURE À SUIVRE

Les candidats à la mobilité renseigneront le **formulaire joint** et le transmettront, accompagné **obligatoirement d'un curriculum-vitae** sous-couvert de leur Chef de division ou de service au secrétariat de la DPAE (*par courrier ou mail : ce.dpae@ac-amiens.fr*) **pour le vendredi 21 juin 2019 au plus tard.**

Les changements d'affectation prendront effet à la rentrée scolaire.

Vous voudrez bien assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité et veiller au respect des délais impartis.

Par avance, je vous remercie de votre concours.

Pièces jointes :

- état des postes vacants au 11 juin 2019
- formulaire de participation au mouvement interne
- cartographie académique de l'IFSE

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie


Jean-Jacques VIAL



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



**MOUVEMENT INTERNE DU RECTORAT
ET DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX INTÉGRÉS DE LA SOMME**

État des postes vacants au 11 juin 2019

Il est recommandé de

NE PAS LIMITER VOS SOUHAITS AUX SEULS EMPLOIS FIGURANT SUR CETTE LISTE
et d'émettre tous types de vœux, précis ou élargis, tous les postes étant susceptibles d'être vacant.
**Ne figurent dans ce tableau que les postes libérés après mouvement ou retraite
et les postes définitifs occupés par des agents contractuels**

Division ou Service	Bureau ou Service / Emploi	Nbre	Corps / catégorie d'emploi	Groupe de fonctions IFSE*	OBS.
Cabinet	Assistant de direction	1	C	1C	
DAAC	Secrétariat	1	B / C	3A / 2A	
DAF	Gestion	1	C	2A	
DAFCO	Gestion	1	B	2A	
DAFPEN	Gestion	1	C	2A	
DAJ	Gestion	1	B	3A	
DPAE	Chef de bureau des personnels d'encadrement, médico-sociaux et techniques	1	A	3A	
	Secrétariat / Gestion	1	B / C	3A / 2A	
DPE	Chef de bureau	1	A	3A	
	Gestion	3	B	3A	
	Gestion	3	C	2A	
DEC	Chef du bureau du DNB et des sujets	1	A	3A	
	Chef du bureau des examens professionnels	1	A	3A	
	Gestion	9	B	3A	
	Gestion	3	C	2A	
DPS	Gestion	1	B	3A	
	Gestion	1	C	3A	Pôle PETREL
DOS	Gestion	1	B / C	3A / 2A	

* à titre indicatif, prendre contact avec les services afin de connaître précisément le groupe IFSE en fonction des postes précis.



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



MOUVEMENT INTERNE DU RECTORAT DEMANDE DE MOBILITÉ

Rentrée scolaire 2019

NOM : Corps - grade :

Prénom :

Date de naissance :

Date d'affectation au rectorat :

Division ou service actuel :

Ancienneté dans la division ou le service (au 1^{er} septembre 2019) :

Ancienneté dans le poste actuellement occupé (au 1^{er} septembre 2019) :

Division ou service sollicité (4 vœux au maximum)	
1	
2	
3	
4	

Indiquez quelles sont vos motivations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description succincte du poste que vous occupez actuellement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis du supérieur hiérarchique

avis favorable avis défavorable (à motiver obligatoirement)

.....
.....
.....
.....
.....

Prénom NOM :

Date et signature :

Signature de l'intéressé(e)

Joindre **OBLIGATOIREMENT** un curriculum vitae

A le2019

Signature :

ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT
--

Catégorie	Groupe	Sous-groupe	Sous-groupe de fonctions	Montant de référence IFSE
A	1	A	Directeur cabinet Recteur / Chef de division Rectorat / SG GIP FORINVAL	13 090,00 €
		B	Responsable service mutualisé en DSDEN	11 825,00 €
		C	Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent comptable d'au moins 7 EPLE	11 825,00 €
	2	A	Chef de cabinet du Recteur / Directeur de la communication du Recteur	9 710,00 €
		B	Ajout au chef de division Rectorat / Coordonateur académique paye	9 710,00 €
		C	Chef de division en DSDEN	9 710,00 €
		D	Chef de service inter académique	9 710,00 €
		E	Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent comptable de 3 à 6 EPLE ou chargé de 2 EPLE si 4ème catégorie et 4Ex	9 710,00 €
		F	Adjoint gestionnaire EPLE 4ème catégorie et 4ex	9 400,00 €
	3	A	Chef de bureau rectorat / contrôleur de gestion rectorat	8 627,50 €
		B	Agent comptable de moins de 3 EPLE (sauf agent-comptable de 2EPLÉ classés en catégories 4 et 4 ex)	8 627,50 €
		C	Adjoint gestionnaire d'un établissement catégories 1, 2 et 3 en EPLE	8 096,25 €
		D	Adjoint DRH Rectorat / Chef de bureau en DSDEN, chef de cabinet DSDEN	7 565,00 €
		E	Fondé de pouvoir d'un agent comptable en EPLE	7 565,00 €
		F	Responsable cuisine centrale en EPLE	6 927,50 €
		G	Responsable administratif de GRETA en EPLE	6 927,50 €
		H	Responsable service mutualisateur de paye en EPLE	6 927,50 €
	4	A	Chargé d'études ou de gestion Rectorat / DSDEN	6 145,00 €
		B	AAE non gestionnaire en EPLE	6 145,00 €

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Catégorie	Groupe	Sous-groupe	Sous-groupe de fonctions	Montant de référence IFSE
B	1	A	Adjoint gestionnaire en EPLE	5 762,00 €
		B	Chef de bureau Rectorat	5 544,00 €
		C	Chef de division DSDEN	5 544,00 €
		D	Chef de bureau DSDEN / Chef de cabinet DSDEN	5 199,00 €
		E	Fondé de pouvoir d'un agent comptable en EPLE	5 199,00 €
		F	Responsable cuisine centrale en EPLE	5 199,00 €
		G	Adjoint du chef de service inter académique	5 199,00 €
		H	Responsable administratif de GRETA en EPLE	5 199,00 €
		I	Responsable de service mutualisateur de paye en EPLE	5 199,00 €
	2	A	Secrétaire IEN	5 110,00 €
		B	Adjoint chef de bureau Rectorat / correspondant financier division gestion de personnel, correspondant handicap rectorat	5 110,00 €
		C	Gestionnaire de service inter académique des concours	5 110,00 €
		D	Secrétaire particulier du Recteur et du Directeur de Cabinet	5 110,00 €
		E	Assistant de direction du secrétariat général en Rectorat	5 110,00 €
		F	Responsable plateforme Chorus Rectorat / chargé affaires générales et suivi budgétaire (DEC)	5 110,00 €
		G	Secrétaire particulier du DASEN	5 110,00 €
	3	A	Gestionnaire Rectorat /DSDEN	4 674,00 €
		B	Secrétaire de direction, secrétaire de division Rectorat / DSDEN	4 674,00 €
		C	Secrétaire de direction / secrétaire d'intendance / secrétariat élèves	4 674,00 €

**ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Catégorie	Groupe	Sous-groupe	Sous-groupe de fonctions	Montant de référence IFSE
C	1	A	Chef de pôle (DLS) Rectorat	2 800,00 €
		B	Adjoint chef de bureau Rectorat	2 800,00 €
		C	Secrétaire particulière du Recteur et du Directeur de Cabinet	2 800,00 €
		D	Assistant de direction du secrétariat général Rectorat	2 800,00 €
		E	Chef de bureau DSDEN	2 800,00 €
		F	Secrétaire particulière du DASEN	2 800,00 €
		G	Secrétaire IEN	2 800,00 €
		H	Gestionnaire de service inter académique des concours	2 800,00 €
		I	Régisseur d'avances et de recettes en EPLE *	2 800,00 €
	2	A	Gestionnaire Rectorat /DSDEN	2 583,00 €
		B	Secrétaire de direction, secrétaire de division Rectorat / DSDEN	2 583,00 €
		C	Secrétaire de direction	2 583,00 €
		D	Secrétaire d'intendance	2 583,00 €
		E	Secrétaire élèves	2 583,00 €

* Pour les régisseurs nommés par arrêté ou décision à la date du 1er septembre 2015